



AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 004-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière, informe les contribuables de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche qu'un projet de modification du règlement #004-2023 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 9 février 2026.

Ledit règlement sera adopté lors de la séance publique qui aura lieu le 9 mars 2026, à 19 h,
À la salle du conseil située au 163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche.

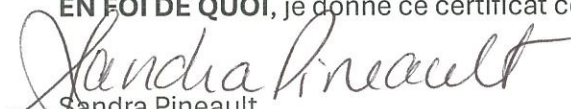
DONNÉ À SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 10^e JOUR DE FÉVRIER 2026


Sandra Pineault
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de février deux mille vingt-six.


Sandra Pineault
Directrice générale et greffière-trésorière

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal durant les heures de bureau.

Horaire du bureau municipal

Lundi : Sur rendez-vous
Mercredi : 10 h à 16 h
Jeudi : Midi à 18 h